

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**ERAMET**  
(Euronext Paris)

Par courrier du 3 juin 2008, complété par un courrier du 4 juin, la société M&G Investment Management Limited (Laurence Poutney Hill, Londres, EC4R OHH, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 mai 2008, par suite d'une cession d'actions ERAMET, le seuil de 5% du capital de la société ERAMET et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 281 703 actions représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 2,93% des droits de vote de cette société (1).

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 25 905 621 actions représentant 43 768 623 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.